

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Édité le : 29/03/2024

E-LIQUIDE MORTAL JUICES – Purple Dizzle

Modèle/Rev : 1.0-29/03/2024

E-LIQUIDE MORTAL JUICES – Purple Dizzle

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE

1.1. Identification de produit

UFI : S8G3-J0QW-C00Q-9TER

Référence : MOJ-PUDI-LIQ

Nom commercial : E-LIQUIDE MORTAL JUICES – Purple Dizzle

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation : Concentré d'arômes pour préparation de liquides pour cigarette électronique.

Utilisation déconseillée : Déconseillé aux femmes enceintes et aux mineurs.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : NEOPRO France
50, rue Bernard
93000 Bobigny - FRANCE
Tél : +33 (0)1 48 46 14 05
Mail : contact@neopro-france.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS :

(Législation CLP)

NON CONCERNE

2.2. Eléments d'étiquetage

Classification GHS :

(Législation CLP)

NON CONCERNE

2.3. Autres dangers

NON CONCERNE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Édité le : 29/03/2024

E-LIQUIDE MORTAL JUICES – Purple Dizzle

Modèle/Rev : 1.0-29/03/2024

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

NON CONCERNE

3.2. Mélanges

Matière	C.A.S	EINECS	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	%
WS-23	51115-67-4	256-974-4	Acute Tox. 4 (Oral) – H302	[0,7 – 2,3]
Ethyl Maltol	4940-11-8	225-582-5	Acute Tox. 4 (Oral) – H302	[0 – 1,5]

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés - laver abondamment à l'eau - Contacter un médecin si l'irritation persiste ou si des lésions apparaissent.

En cas de contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 10 minutes, en gardant les paupières écartées - Consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion : Rincer abondamment la bouche à l'eau - ne pas faire vomir - Consulter immédiatement un médecin.

En cas d'inhalation : Placer le sujet au repos et à l'air frais, hors de la zone contaminée - Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas de données spécifiques disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de données spécifiques disponibles.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Mesures particulières :

- Eviter de respirer les vapeurs dégagées
- Porter un appareil respiratoire
- Refroidir les récipients par aspersion d'eau pour abaisser la pression

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Édité le : 29/03/2024

E-LIQUIDE MORTAL JUICES – Purple Dizzle

Modèle/Rev : 1.0-29/03/2024

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Classe d'inflammabilité : Le produit n'est pas inflammable.

Prévention : Ne pas fumer. Pas de flamme nue.

5.3. Conseils aux pompiers

Procédure pour feu d'origine chimique.
Ne jamais utiliser un jet d'eau direct.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Un équipement de protection respiratoire peut être nécessaire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute contamination du sol et de l'eau, tout écoulement dans les égouts, caniveaux, rivières. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confinement : réduire la dispersion du produit avec un absorbant inerte (sable, terre par exemple ou poudre inerte).

Nettoyage : Pompage et rinçage à l'eau après récupération des déchets en fûts plastiques spécifiques et étiquetés. Elimination des déchets et des eaux de rinçage conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

NON CONCERNE

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation :

- Utiliser dans des locaux ventilés
- Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements
- Ne pas manger, boire et fumer dans la zone de fabrication
- Ne pas chauffer le produit à la flamme nue, ni exposer ses vapeurs à une flamme ou tout autre source d'ignition - Refermer les emballages après utilisation
- Reproduire l'étiquetage si le produit doit être transvasé dans un autre contenant
- Se laver les mains après chaque utilisation

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Édité le : 29/03/2024

E-LIQUIDE MORTAL JUICES – Purple Dizzle

Modèle/Rev : 1.0-29/03/2024

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage :

- Stocker le produit dans son emballage d'origine fermé, dans un lieu sec et ventilé
- Stocker le produit à l'abri des hautes températures et de toute source d'ignition
- Garder les emballages fermés en dehors de leur utilisation
- Ne pas réutiliser les containers vides
- Conserver à l'écart des aliments et boissons

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec savon doux et de l'eau avant de manger, boire, fumer et avant de quitter le travail.

8. PREVENTION DE L'EXPOSITION/VETEMENTS ET ACCESSOIRES DE PROTECTION

8.1. Paramètres de contrôle

NON CONCERNE

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique : Eviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Eviter le contact avec les aliments, boissons.

Equipements de protection individuelle :

- Protection des mains : Porter des gants.
- Protection des yeux : Protection non requise.
- Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. -Ingestion : ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Profil Aromatique :	Caractéristique de l'arôme
Aspect :	Liquide légèrement trouble
Couleur :	Translucide
Densité relative (d20/20) :	[1.0 ; 1.10]
Solubilité dans l'eau :	Oui
Point éclair (coupe fermée) :	> 60°C

9.2. Autres informations

NON CONCERNE

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Pas d'information disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Édité le : 29/03/2024

E-LIQUIDE MORTAL JUICES – Purple Dizzle

Modèle/Rev : 1.0-29/03/2024

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'information disponible.

Pour les produits inflammables, éviter les températures au-dessus ou au moins 5°C en dessous du point éclair.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Ce mélange n'a pas fait l'objet de tests toxicologiques en tant que tel, mais il est constitué de substances possédant une bibliographie toxicologique. Les substances de ce mélange prises en compte pour déterminer les dangers toxicologiques potentiels sont listées dans la section 3.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques : Aucune donnée disponible.

Informations Toxicité Aigüe :

- **Orale**

Non classé

- **Inhalation**

Non classé

- **Cutanée**

Non classé

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ce mélange n'a pas fait l'objet de tests d'écotoxicité en tant que tel, mais il est constitué de substances ayant une bibliographie établie sur leur écotoxicité. Les substances de ce mélange prises en compte pour déterminer les effets potentiels toxiques sont listées dans la section 3

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Édité le : 29/03/2024

E-LIQUIDE MORTAL JUICES – Purple Dizzle

Modèle/Rev : 1.0-29/03/2024

12.1. Toxicité

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'information disponible.

13. ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés : Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14. INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

ADR : NON REGLEMENTE

IMDG: NON REGLEMENTE

IATA : NON REGLEMENTE

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR : NON REGLEMENTE

IMDG: NON REGLEMENTE

IATA : NON REGLEMENTE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR : NON REGLEMENTE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Édité le : 29/03/2024

E-LIQUIDE MORTAL JUICES – Purple Dizzle

Modèle/Rev : 1.0-29/03/2024

IMDG: NON REGLEMENTE

IATA : NON REGLEMENTE

14.4. Groupe d'emballage

ADR : NON REGLEMENTE

IMDG: NON REGLEMENTE

IATA : NON REGLEMENTE

14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG : NON REGLEMENTE

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

NON CONCERNE

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

NON CONCERNE

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

NON CONCERNE

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases H citées en point 3 :

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Fiche de Données de sécurité selon le Règlement CE N°1907/2006.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.